

Complément au Règlement Intérieur de l'AAPPMA de la Basse Vallée de la Fecht :

Les parcours gérés par l'AAPPMA de la Basse vallée de la Fecht sont les suivants (voir plan au verso) :

- A Ingersheim : Du pont sur la Fecht (limite Ingersheim) jusqu'à 5 km en aval de ce pont.
- A Zimmerbach : de 500m à l'amont du pont (limite amont) jusqu'à 1150m à l'aval du pont (limite aval)
- A Wihr au Val : Limite aval de Munster jusqu'au barrage à 4175 m en aval.
- A Gunsbach : du camping (limite aval) jusqu'à la limite aval de l'AAPPMA de Munster.
- A Soultzbach les Bains : Le Krebsbach du pont de l'étang Sturm (limite amont) au pont de la RD417 (limite aval).
- 4 Parcours No-Kill voir plans ci-dessous.

NB : Toutes les limites sont indiquées sur les parcours par des panneaux ! Toutes les informations concernant notre association sont disponibles sur notre site internet : <http://aappmabvf.wordpress.com/>

Dates : La pêche est autorisée à compter du 2^{ème} samedi de mars au matin au 3^{ème} dimanche de septembre au soir.

Parcours « **No-Kill** » : Pêche autorisée **uniquement à la mouche** fouettée (deux mouches maximum par ligne). **Hameçons sans ardillon ou ardillon écrasé** uniquement (NB: Tout poisson pris doit être remis à l'eau).

Autres parcours :

- Pêche au toc (avec ou sans moulinet) à 1 ligne munie d'un **hameçon de taille 6** ou en dessous.
- Pêche à la **mouche artificielle ou la nymphe**
- Pêche à la **cuillère taille maximum 2** équipée de préférence d'un hameçon simple sans ardillon
- **Pêche au vairon avec un seul hameçon triple sans ardillon**

Chaque pêcheur peut conserver, **au maximum 6 truites par jour de pêche** ; **Taille minimum de capture 25 cm**. D'après l'arrêté préfectoral « PCB » en vigueur, la consommation des truites d'un poids supérieur à 2000 grs est interdite.

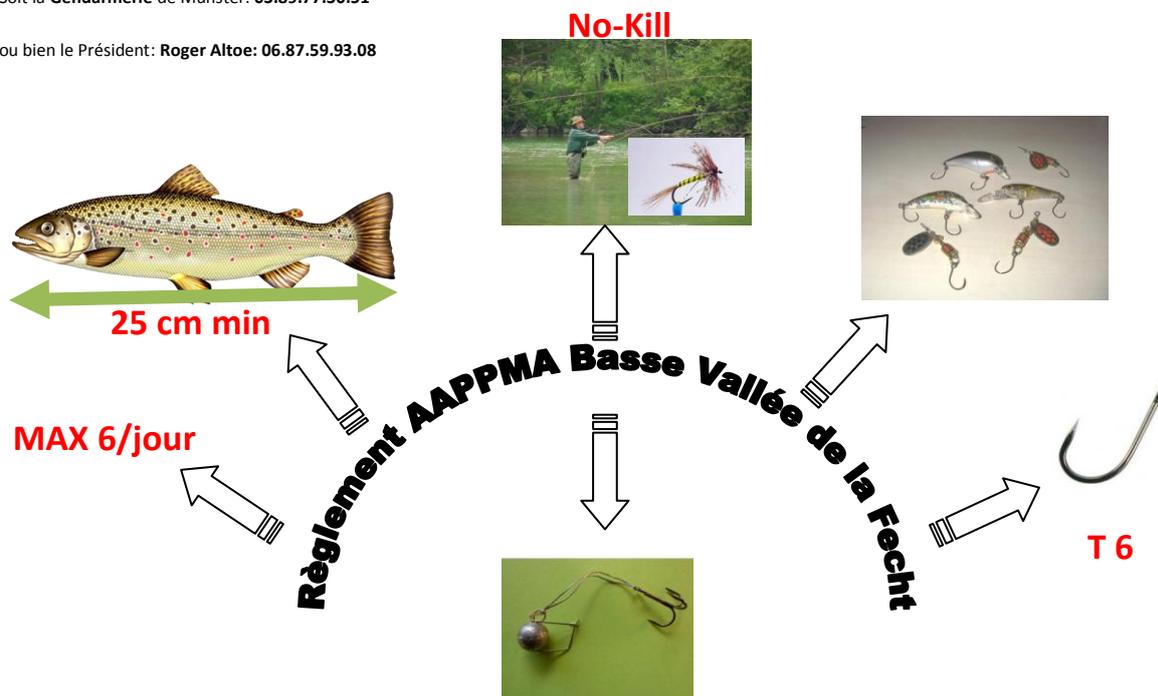
Les membres de l'AAPPMA Basse Vallée de la Fecht œuvrent pour la protection du cheptel piscicole de la rivière. Ils vous conseillent vivement de limiter votre prélèvement de truites au minimum. L'emploi d'hameçons sans ardillon ou à ardillon écrasé permet de limiter l'impact de votre pêche sur la santé des poissons, leur offrant toutes les chances de survie sans pour autant nuire à la qualité de votre partie de pêche.

Si vous constatez une pollution ou une anomalie quelconque (ex. passe à poissons obstruée, obstacle, barrage, etc..) contactez vite:

- Soit l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (**ONEMA**): **03.89.43.52.89**

- Soit la **Gendarmerie** de Munster: **03.89.77.30.51**

- ou bien le Président: **Roger Altoe: 06.87.59.93.08**

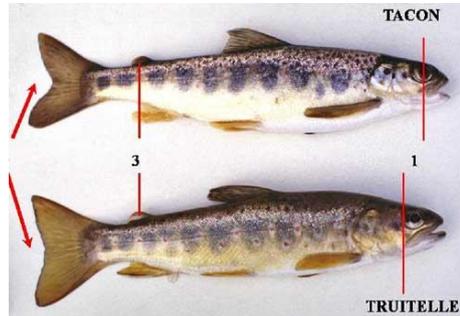


Pêcheurs attention ! de jeunes saumons (« tacons ») ainsi que des ombres communs sont présents dans la Fecht. Leur remise à l'eau est strictement obligatoire.

Ombre commun



Voici un moyen simple et efficace pour différencier le tacon de la truite :



1. Leur bouche qui est plus petite chez le tacon
2. Leur nageoire caudale, celle du tacon étant fourchue
3. Leur nageoire apideuse, de bleuâtre à grise chez le tacon alors qu'elle possède une bordure rouge ou brune chez la truitelle.

Parcours AAPPMA Basse Vallée de la Fecht

Parcours	Repère sur le plan	Limite Amont	Repère sur le plan2	Limite Aval	Longueur	Numéro du parcours
Wihr-au-val et Gunsbach Fecht	A	Limite Aval de Munster	B	Barrage	4175 mètres	N°1
Zimmerbach/Wintzenheim Fecht	F	500m Amont du pont de Zimmerbach	G	1150 m Aval du pont	1650m	N°2
Soultzbach les bains Krebsbach	I	Pont étang Sturm	H	Pont D417	2375 mètres	N°3
Ingersheim Fecht	L	Pont sur la Fecht limite Ingersheim	M	à 5 km du pont en aval	5 Km	N°4
No-Kill Ingersheim Fecht	L	Pont sur la Fecht limite Ingersheim	O	400m en Aval du pont	400 mètres	N°5
No-Kill Wihr-au-val Fecht	C	250m amont du pont de Wihr-au-val	D	375m aval du pont de Wihr-au-val	625mètres	N°6
No-Kill 1 Gunsbach Fecht	K	450m amont du pont de Gunsbach	J	200m en amont du pont de Gunsbach	250 mètres	N°7
No-Kill 2 Gunsbach Fecht	P	500m en aval du pont début camping de Gunsbach	Q	900m en aval du pont, fin camping	400 mètres	N°8



Parcours d'Ingersheim

